

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Dans le secteur public

Les élections professionnelles des trois versants de la fonction publique d'État, Hospitalière et Territoriale se tiendront en décembre 2018. Ce seront plus de 5 millions d'agents qui renouvelleront leurs instances : CT (Comités techniques ministériels et locaux), CAP (académiques et nationales) et commissions consultatives paritaires pour les non-titulaires.

Nous allons devoir nous préparer aux mêmes difficultés que celles rencontrées pendant les élections 2014 : multiplicité des scrutins et des modalités de vote. Malgré l'opposition de la CGT, le vote électronique est maintenu. À cela s'ajoute l'application de la loi Rebsamen du 17 août 2015 qui crée dans son article 7 une obligation de présenter des listes paritaires aux élections professionnelles. Ces dispositions relatives à la parité entre les femmes et les hommes sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 dans les secteurs privé et public.

La CGT est favorable à l'adoption de mesures pour renforcer la représentation des femmes dans les Instances représentatives du personnel (comme dans la CGT !). Cependant, les dispositions de la loi Rebsamen ne correspondent pas à nos propositions et peuvent s'avérer compliquer à mettre en œuvre. Il est donc indispensable de prendre dès aujourd'hui la mesure de ces nouvelles règles et de prendre les dispositions pour être plus et mieux la CGT de tout le salarié.

Le suivi des élections professionnelles des salarié.es de droit privé

La CGT devancée par la CFDT comme 1^{ère} organisation syndicale française est une situation qui ne doit pas se reproduire.

Il nous faut nous doter d'une organisation efficace pour nous déployer sur tout le territoire. C'est pourquoi, il est souhaitable que des référent.es FERC, réactifs, soient désignés dans toutes les régions afin de négocier les protocoles électoraux partout où cela est possible, corriger les procès-verbaux d'élections en erreur, anticiper les élections professionnelles, etc.

Mais il faut aussi outiller les camarades aux enjeux électoraux dans le secteur privé (incidences sur la représentativité dans l'entreprise, dans la branche, au niveau interprofessionnel, sur la désignation des conseillers prud'hommes).

A cette fin, la FERC organise une formation les 30 et 31 octobre 2017 et 14 et 15 mai 2018.

Pensez dès maintenant à vous y inscrire. Voir site ferc@cgt.fr

ELECTIONS AU CA DE LA CGT INRA

Si nous maintenons nos 2 sièges, nous perdons 204 voix, dans un contexte où bien qu'il y ait plus d'inscrit.es et plus de votant.es, la participation par rapport aux élections précédentes de 2013 est en baisse (232 exprimés en moins) et où les bulletins blancs et nuls augmentent considérablement (492, contre 39 en 2013). Cela fait que moins d'un agent sur deux s'est exprimé, une situation sans précédent à l'INRA. Et qui relativise tous les résultats.

La CGT et la CFTC perdent des voix (-204 et -131), la CFDT et SUD en gagnent (+71 et +60). Au final, la CFDT arrive en tête (39.2% des exprimés- 2 élus) devant la CGT (28.0%- 2 élus), SUD (19.5%- 1 élu) et la CFTC (13.2%- pas d'élu).

Il est probable que des facteurs et situations différents expliquent ces résultats, en particulier le développement de SUD dans certains centres, et depuis quelques années, l'investissement bien organisé des dirigeants permanents de la CFDT qui se déplacent beaucoup dans les centres et, s'affichant comme un syndicat Macron-compatible, bénéficie de la macronite ambiante.

La CFTC s'écroule, signe qu'il n'y a que peu de place pour un syndicat qui ne fait rien d'autre qu'utiliser la tribune du CT en s'appropriant nos résultats.

Il nous semble que c'est surtout l'abstention qui a impacté la CGT-INRA.

Cette dernière estime que ce qui pèse majoritairement, c'est un certain découragement. Découragement des militant.es qui n'ont que peu ou pas fait campagne pour ces élections au CA où tout le monde sait que les élu.es du personnel ne pèsent pas, et découragement des électeur.trices qui nous soutiennent habituellement et constatent que nos résultats sont limités.

Si l'on compare avec les élections au CT de 2014, où environ 1 000 voix de plus se sont exprimées, c'est notre syndicat qui en a perdu le plus : - 500 voix, alors que CFDT et CFTC en ont perdu chacune 200 et SUD en a perdu 100.